## MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI



Candidat canadien au patrimoine mondial de l'UNESCO

## **AVIS PUBLIC**

## MUNICIPALITÉ DE L'ILE D'ANTICOSTI AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble

Avis public est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « premier projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble ».
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mars entre 13h30 et 16h00 à la salle du conseil municipal de l'Île d'Anticosti. Lors de cette assemblée, le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble vous sera présenté et expliqué. L'inspectrice municipale sera aussi disponible pour des questions et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le règlement vise notamment à se doter d'un cadre règlementaire en ce qui a trait à la démolition de bâtiment sur son territoire et par conséquent, à se conformer à la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c.10; projet de loi 69) rendant obligatoire l'adoption d'un règlement sur la démolition d'immeuble pour chaque municipalité.
- 4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier ce 20 mars 2023

Myliam Jafleur

Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière